Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées - à remplir par la collectivité ou l'établissement au titre de l'année 2023

(A) Nombre d'agents sur emplois de direction au 31/12/2023 :	1 dont DGS : 1 H ou 0 F DGAS : 1 F 1 H DGST : 1 H ou 0 F Expert ht niveau- directeur de projet : 0 H ou 0 F

(B) N° de département :	22	(E) Nominations an 2023 (y compris primo-nominations)			(F) Primo-nominations année 2023		
(C) Nom de la collectivité	(D) Nature	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
Guingamp-Paimpol Agglomération	EPCI	DGS			DGS		
		DGAS			DGAS		
		DGST			DGST		
		Expert de haut niveau- Directeur de projet			Expert de haut niveau- Directeur de projet		
		Total par sexe	**0**	**0**	**Total par sexe en 2023**	**0**	**0**

Ne remplir que les cases colorées

***La contribution n'est due que si à la fois le flux (colonnes H) et le stock (A) ne respectent pas les 40% de nominations équilibrées**

	(G) Rappel des primo-nominations années antérieures (depuis le renouvellement de l'assemblée délibérante ou le dernier cycle achevé)		
	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
	DGS		
	DGAS		
	DGST		
	Expert de haut niveau- Directeur de projet		
	Total par sexe années antérieures	**0**	**0**
	(H = F + G) Total primo par sexe	0	0
	(I) Répartition par sexe des 4 premières nominations prononcées au titre du cycle achevé en année 2023		
Au titre du 1er cycle	**(J) Répartition par sexe des primo-nominations suivantes au titre du 2ème cycle année 2023 (cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4)**		
	Nombre minimal de représentant de chaque sexe	0	
	Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant
Au titre du 2ème cycle	Contribution due		
	Nombre minimal de représentant de chaque sexe	0	
	Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant
	Contribution due		

Cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4.